



## Information relative au traitement et à l'utilisation des images des caméras de surveillance

### Introduction

Lorsque des données à caractère personnel n'ont pas été collectées auprès de la personne concernée, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après, le « RGPD ») impose au responsable du traitement de fournir à celle-ci diverses informations. Toutefois, le RGPD prévoit aussi des exceptions à cette obligation d'information notamment lorsque l'obtention ou la communication des informations sont expressément prévues par le droit de l'Union ou le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis et qui prévoit des mesures appropriées visant à protéger les intérêts légitimes de la personne concernée.

Conformément à son obligation d'information prévue à l'article 14 du RGPD, l'Administration Communale de Sivry-Rance, s'engage à fournir aux personnes concernées, dans les délais prévus, toutes les informations reprises ci-après :

#### ▪ **L'identité et les coordonnées du responsable du traitement**

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est l'Administration Communale de Sivry-Rance, dont les bureaux sont établis Grand Place 2 – 6470 Sivry, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0216692753.

#### ▪ **Les coordonnées du délégué à la protection des données**

L'Administration Communale de Sivry-Rance a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO).

Vous pouvez le contacter

- Par téléphone au 0475/88.09.07 ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante [dpd@sivry-rance.be](mailto:dpd@sivry-rance.be) ;
- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

Administration Communale de Sivry-Rance  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
Grand Place 2  
6470 Sivry

#### ▪ **Objet du traitement des données** - **Les finalités**

Le traitement des images enregistrées par les caméras de surveillance a pour but la surveillance des extérieurs de l'Administration Communale afin de prévenir, constater ou déceler des infractions contre les personnes ou les biens.

- **La base juridique**

La base de légitimation du traitement précité effectué par l'Administration Communale est la suivante :

□ **La base légale** : la loi caméra du 21 mars 2007

- **Données traitées**
  - **Catégories de données traitées**

Les données à caractère personnel et/ou les catégories de données personnelles traitées sont les suivantes :

- Images (Enregistrement) des caméras de surveillance fixes
  
- **Prise de décision automatisée**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

- **Les destinataires des données à caractère personnel**
  - **Catégorie de destinataires**

Dans le cadre des traitements de données précités, nous pouvons être amenés à communiquer vos données (images) aux personnes ou organismes suivants :

- A la personne responsable du visionnage des images en cas de nécessité
- Aux services de police
- Aux sous-traitants qui se sont engagés à protéger les données personnelles (images) qui lui sont confiées par le l'Administration Communale.

- **Transfert des données hors EEE**

Aucun transfert de données hors de l'Espace Economique Européen n'est réalisé.

- **La durée de conservation des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du traitement précité sont conservées au maximum pendant une durée d'un mois après la date d'enregistrement de celles-ci sauf dans le cas d'une instruction judiciaire.

- **Les droits des personnes concernées**

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès à vos données à caractère personnel, l'effacement de celles-ci dans certains cas

Voir la « politique de confidentialité concernant les caméras de surveillance » de l'Administration communale présente sur le site de l'administration communale dans la partie suivante : « Ma commune – informations utiles – RGPD ».

- **Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle**

Si vous pensez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, nous vous invitons à nous contacter en envoyant un courrier électronique à [dpd@sivry-rance.be](mailto:dpd@sivry-rance.be) ou un courrier ordinaire à l'adresse reprise ci-dessous :

Administration Communale de Sivry-Rance  
A l'attention du Délégué à la Protection des Données  
Grand Place 2  
6470 Sivry

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais.

Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD).

**Autorité de Protection des Données**

Rue de la Presse 35  
1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 274 48 00

Fax: +32 (0)2 274 48 35

E-mail: [contact\(at\)apd-gba.be](mailto:contact(at)apd-gba.be)

URL: <https://www.autoriteprotectiondonnees.be>